



Projet éolien
Arthabaska
L'énergie d'une communauté

RÉPONSE AU QUESTIONS ET COMMENTAIRES ISSUE DE LA CONSULTATION AUTOCHTONE

Étude d'impact sur l'environnement

Décembre 2025

NUMERO AU DOSSIER 3211-12-262

**DÉPOSÉ AU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES
CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS**

ÉQUIPE DE RÉALISATION

Parc Éolien Arthabaska S.E.C

Karolynn Battley | Chargée de Projets – Environnement

Jean-François Beaulieu | Chef de projets principal – Développement

Geneviève Fortin-Blanchard | Conseillère principale, relations avec la communauté et communications

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET STRATÉGIQUE

DIRECTION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES PROJETS ÉNERGÉTIQUES

**Questions et commentaires
issus de la consultation autochtone
pour le projet de construction du parc éolien Arthabaska
sur le territoire de la municipalité de régionale de comté
d'Arthabaska
par Parc Éolien Arthabaska S.E.C.**

Dossier 3211-12-262

Le 19 novembre 2025

*Environnement,
Lutte contre
les changements
climatiques,
Faune et Parcs*

Québec 

QUESTIONS

EFFETS CUMULATIFS

QC-Aut - 1 Impact du projet sur les pratiques de la Nation W8banaki

Le Bureau du Ndakina de la Nation W8banaki est d'avis que le projet s'insère dans un contexte où des impacts cumulés, notamment de l'anthropisation, de l'agriculture, de l'industrialisation, du développement énergétique et urbain, sont déjà importants sur le territoire et les droits des W8banakiak. La Nation W8banaki soutient que les impacts cumulatifs du projet se répercuteront notamment sur les pratiques w8banakiak qui sont exercées sur ou à proximité du territoire d'implantation du projet éolien Arthabaska. Ces pratiques, faisant partie intégrante du mode de vie et de la culture w8banakiak, incluent la vannerie de frêne noir, la chasse, la pêche, le piégeage et la cueillette, ainsi que les activités accessoires et leur transmission, tels que les déplacements sur le territoire et la transmission de la langue.

Conséquemment, la Nation W8banaki souhaite que l'initiateur identifie et résolve, conjointement avec elle, les impacts résiduels du projet sur les droits des w8banakiak, incluant les impacts cumulatifs du projet.

RÉP-Aut-1

L'initiateur a débuté la communication et les échanges dès 2022 avec la nation W8banaki, afin d'intégrer et de comprendre les impacts du projet sur leur territoire. Entre autres, la Nation W8banaki réalise présentement une analyse d'impact, qui portera sur les sujets suivants :

- a) Une description de la Nation;
- b) L'identification des droits et intérêts de la Nation dans et à proximité de la zone d'implantation étudiée (telle qu'elle a été définie à l'ÉIE du Projet disponible en ligne);
- c) Les connaissances ou les preuves historiques et archéologiques de l'utilisation passée par la Nation dans et à proximité de la zone d'implantation étudiée;
- d) L'utilisation et l'occupation actuelles et potentielles dans et à proximité de la zone d'implantation étudiée par la Nation, incluant les activités pratiquées sur le territoire et les ressources présentes;
- e) L'identification des impacts potentiels du Projet sur les droits et intérêts de la Nation;
- f) L'identification des préoccupations des membres de la Nation à l'égard du Projet; et
- g) Une analyse des opportunités de participation de la Nation aux bénéfices économiques directs et indirects du Projet.

Également, l'étude de potentiel archéologique, ainsi des validations terrain, ont été faits en collaboration avec la Nation dans le cadre de la PÉEIE.

L'initiateur s'engage à continuer de travailler avec la Nation W8banaki, pour identifier et résoudre les impacts résiduels du projet sur leurs droits, incluant les impacts cumulatifs du projet. L'initiateur les invitera à participer au comité de liaison et de maximisation économique, pour assurer leur implication et l'intégration de leurs préoccupations en continu.